

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE

DE

A V I S

ROGNAIX

73730

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2016**

Présents : Patrice BURDET, Monique GUMERY, Jacqueline LEGER, Maud BIDET, Stéphanie RIPERT  
Eric DUQUESNOY, Philippe ESCALLIER, Jacquy THEILLOL.

Absent excusé : Florian CHAMIOT-CLERC

Absents : Christelle MICHEL, Adam AMELLAL

Président de séance : Patrice BURDET

Secrétaire de séance : Monique GUMERY

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2015**

- Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**I) CONVENTION D'AIDE A DOMICILE AVEC LE CCAS ALBERTVILLE**

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'objectif du Service d'Aide à Domicile du CCAS d'Albertville.

La convention est signée pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le prix du service rendu à la commune pour 2016 est de 2,65€ de l'heure plus les frais de déplacement calculés forfaitairement sur la base d'un aller-retour entre le CCAS Albertville et la mairie de Rognaix. La convention fera l'objet chaque année d'un avenant financier correspondant à l'augmentation du taux directeur appliqué.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve et autorise monsieur le maire à signer la convention.**

**II) RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUITE A LA NOUVELLE ELECTION D'UN CONSEIL MUNICIPAL D'UNE COMMUNE ADHERENTE**

Monsieur le maire expose au conseil municipal l'accord local de 2013 répartissant 59 sièges au sein du conseil communautaire.

Suite à des démissions d'élus, la commune de Marthod doit organiser une élection partielle totale. De ce fait, la Co.RAL est dans l'obligation de redéfinir le nombre et la répartition des sièges de son organe délibérant.

Préalablement, il convient sous un délai de 2 mois (à compter du 29/12/2015), que les conseils municipaux à la majorité qualifiée puissent se prononcer sur un nouvel accord local. A défaut, ce serait la répartition de droit commune qui s'imposerait à compter de l'installation du nouveau conseil municipal de Marthod.

Selon la règle de droit commun, le nombre de sièges de la Co.RAL est fixé à 49.

Selon la règle de l'accord local, il est possible de porter le nombre de sièges jusqu'à 61 maximum. Lors du conseil communautaire du 20 janvier 2016, il a été décidé de porter les sièges à 52 et de respecter ainsi les accords de 2013.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve cette répartition des délégués du Conseil Communautaire.**

**III) CREANCES IRRECOURVABLES**

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du courrier du trésorier principal d'Albertville concernant la liste des titres des créances irrécouvrables d'un montant de 0,60€.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de porter en non-valeur la somme de 0,60€ et d'inscrire les crédits nécessaires au compte 6541.**

## **ARRETE PRIS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU MAIRE.**

- ❖ **Choix du bureau d'étude pour la révision du PLU :** le bureau d'étude choisi est CHOMAZ Nadège pour un montant de la prestation à 36 685,00€ HT.

## **QUESTIONS DIVERSES ET ORALES :**

- ❖ **Travaux ONF.** Rapporteur Eric DUQUESNOY.  
Cette année 3 coupes sont prévues : en régie, par câble et AOP. Le montant des ventes est estimé à 79 100€HT. Le montant des frais lié à l'exploitation : 26 400€ HT.  
Concernant les travaux, sont prévus la création périmètre parcelle au Croizet, mise en place et entretien de périmètre parcelle, entretien de sentier, broyage végétation côté extérieur merlon de la plage de dépôt des Teppes, réouverture sentier direction sentier col Arc/Basmont. Le montant des dépenses est estimé à 10 210€ HT.
- ❖ **Conseil d'école du 02/02/2016.** Rapporteur Maud BIDET.  
Pour l'année 2016/2017, il y a 30 CP de prévus. Rognaix accueillera donc tous les CE2, CM1 et CM2.  
Le parc informatique de l'école de Rognaix sera renouvelé avec l'acquisition de 14 ordinateurs portables. Des devis sont demandés.  
Pour la rentrée 2016/2017, les TAP auront lieu le vendredi après-midi.
- ❖ **Vente parcelle sur l'ancien site de la poudrière**  
Le lot B va être vendu à M. MERCIER Rémi, artisan en ferronnerie d'art et restaurateur de voitures anciennes. La commune projette le raccordement tout à l'égout pour cette zone.
- ❖ **Conseil Municipal Jeunes :** rapporteur Jacqueline LEGER.  
Le 27/01/2016 a eu lieu une réunion plénière. Il a été décidé de ne faire plus que 2 groupes réunis qu'en plénière. La commission loisirs travaille sur la création d'un jardin pour enfant avec des jeux. La commission intergénérationnelle propose une après-midi jeux de société avec le club des aînés ruraux le 26/02/2016 à la salle des fêtes de St Paul/Isère. Il a été évoqué d'organiser une chasse aux œufs pour Pâques.  
La prochaine réunion aura lieu le 19/02/2016 à 14 heures.
- ❖ **Noms de rue :** rapporteur Jacqueline LEGER. Mme LEGER donne les noms de rue qui ont été choisis par la commission. Il faut mesurer les rues afin de pouvoir donner un numéro à chaque habitation.
- ❖ **Club de country :** le club « les amis de la country » demande à la commune la possibilité de réserver 2 fois la salle polyvalente pour des bals de country et une fois pour leur assemblée générale. Le conseil municipal donne son accord pour prêter la salle polyvalente pour les bals de country et propose le foyer municipal pour l'assemblée générale.
- ❖ **Sécurisation de la route forestière.** Des arbres menacent de tomber le long de la route forestière pouvant emporter la route et détériorer le goudron. Eric DUQUESNOY et Didier BRUNOD se chargent de marquer ces arbres. Les propriétaires seront avisés par courrier.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 20h30.

Fait à Rognaix, le 09 février 2016

Affichage le 12 février 2016

Le maire,  
Patrice BURDET.

